

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 10 juillet 2023**

**Délibération n° CP-2023-2553**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 23 juin 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Jérôme Bub

**Présents** : M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

**Absents excusés** : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Camus (pouvoir à Mme Groperrin), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon), Mme Sibeud (pouvoir à Mme Frier).

**Commission permanente du 10 juillet 2023****Délibération n° CP-2023-2553**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association Archipel - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2023

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Planification et stratégies territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 21 juin 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

L'association Archipel a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023. Elle mène des actions de sensibilisation aux démarches d'innovation sociale et environnementale dans le domaine de l'habitat et de l'aménagement urbain. Ces démarches sont suivies conjointement par 2 directions, la direction planification et stratégies territoriales (DPST) et la direction de l'habitat et du logement (DHL) attestant de la transversalité, pour la Métropole de Lyon, des actions conduites par cette structure.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1628 du 11 juillet 2022, la Métropole a attribué à l'association Archipel, dans ce domaine architectural, une subvention à hauteur de 55 000 € décomposée comme suit :

- 35 000 € pour la DPST,
- 10 000 € pour la DHL,
- 10 000 € pour la direction environnement, écologie, énergie (DEEE).

L'année 2022 a été marquée par une exposition particulière, à savoir l'exposition Architecture et agriculture, 2 concepts au destin commun, expliqués à l'Orangerie de juin à fin août. Une séance inaugurale en présence des Vice-Présidents Béatrice Vessiller et Jérémie Camus a également été organisée.

Le bilan des actions 2022 s'est avéré particulièrement riche et intéressant. En effet, l'association Archipel a réalisé 8 expositions, 13 rencontres autour du livre, 3 ateliers, 4 conférences, 3 tables rondes, un chantier. À titre d'exemple :

- excursions - visites À la rencontre des pratiques agricoles, en lien avec les 3 directions de la Métropole (DPST, DHL et DEEE),
- exposition et rencontres Le tour de France des maisons écologiques,
- exposition Architecture frugale, 10 ans de développement durable,
- Journées nationales de l'architecture 2022 : Habiter la Métropole demain,
- complétion de l'application Archiguide Lyon Métropole.

## II - Objectifs

L'association Archipel fait partie du réseau national des Maisons de l'architecture qui informe et forme, depuis plus de 30 ans, sur les savoir-faire et les processus de production de nouvelles manières d'habiter l'architecture, la ville et le territoire.

Son ambition s'exprime dans une programmation de sensibilisation culturelle englobant l'architecture, le paysage et l'environnement destinée à un large public : élus, professionnels, chercheurs, habitants. Les actions de l'association Archipel s'articulent autour de la mise en œuvre d'expositions, de conférences-débats, d'ateliers destinés aux jeunes publics, aux étudiants et aux professionnels. Il est aussi proposé des parcours urbains, des visites de bâtiments, des expérimentations sur le terrain de l'aménagement. Le programme d'activités 2023 s'inscrit dans cette dynamique et dans ces diverses formes d'actions autour de 3 cycles :

- l'Europe des solidarités,
- La Terre bouge, il faut agir !,
- Tiers espaces et hybridités.

Les actions (expositions, visites, rencontres, conférences) sur le territoire viennent illustrer ces 3 thèmes de la manière suivante :

- dialogues des collectifs d'architectes et rencontre autour du livre Collectives Processes organisés à la suite des Journées nationales de l'architecture 2022 (du 12 au 15 octobre 2023),
- rencontre et exposition La réhabilitation frugale en Auvergne-Rhône-Alpes,
- exposition Portraits de mains. des humains qui façonnent vertueusement notre territoire (du 30 mars au 21 mai 2023),
- exposition Terrafibra Architectures avec, en parallèle, 2 rencontres avec des architectes utilisant des matériaux biosourcés,
- rendez-vous (se) loger aujourd'hui (du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2023, exposition co-produite par le Pavillon de l'Arsenal, amàco et Les Grands Ateliers),
- Journées nationales de l'architecture 2023 (présentation du livre Collective Processes et témoignages de collectifs, visites des Grandes Voisines et du laboratoire extérieur de Gratte-ciel, projection du film Jeune architecture, etc.) - octobre 2023,
- le logement social, quelles réalités aujourd'hui ?

Toutes ces initiatives visent à faire découvrir la création architecturale, les innovations sociales et environnementales et aiguïser une prise de conscience citoyenne, avancer vers les conditions de changements, fil rouge du nouvel exécutif, pour habiter la Métropole demain.

En cela, cette association apporte un éclairage complémentaire nécessaire aux orientations sur les thématiques de transition environnementale, ce qui présente un intérêt métropolitain.

## III - Plan de financement

Le coût total des actions est estimé à 167 000 € TTC. La Métropole (DPST et DHL) est sollicitée à hauteur de 45 000 € nets de taxe. Le plan de financement est le suivant :

Nature de la dépense	Montant (en €)	Nature de la recette	Montant (en €)
charges de personnels et de fonctionnement	92 020	Métropole	50 000
charges de productions (achats d'études et de prestations de services)	74 980	direction régionale des affaires culturelles	45 000
		Ville de Lyon	17 500
		autres financeurs	45 000
		autres financements	9 500
<b>Total</b>	<b>167 000</b>	<b>Total</b>	<b>167 000</b>

L'association Archipel a répondu, en 2021, à l'appel à projets équipements culturels à usage partagé piloté par la direction de la culture et de la vie associative, elle a obtenu une subvention de 10 000 € par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0806 du 18 octobre 2021, versée en 2 fois (une avance de 50 % en 2022 et le solde en 2023) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 45 000 € au profit de l'association Archipel dans le cadre de son programme d'actions 2023 pour la qualité et la promotion du cadre de vie,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Archipel définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5768.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 11 juillet 2023**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230710-304812-DE-1-1 Date de télétransmission : 11 juillet 2023 Date de réception préfecture : 11 juillet 2023
---